

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 09 février à 20 heures conformément aux convocations du 03 mars 2016.
Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 08 février 2016 ; compte administratif 2015 ; compte de gestion 2015 ; affectation du résultat 2015 ; budget primitif 2016 ; questions diverses.

Séance du 14 mars 2016

L'an deux mille seize, le quatorze mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 03 mars 2016.

Présents : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Messieurs Yves CHAMBON, Nicolas BERNARD, Henri SAUZEDDE ;

Absents : Madame Ludivine MEISSONNIER, Monsieur Jean-Christophe VICTORI, Madame Edwige MOLINIER ;

Excusés : Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Mickaël SANTOS, Claude DUCHET, Didier FOURNIER ;

Procurations : de Madame Aude AYOUL-GUILMARD à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur Mickaël SANTOS à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, de Monsieur Claude DUCHET à Monsieur Gilles PÉTEL, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX ;

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PÉTEL.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 FEVRIER 2016

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour

2016/008 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Agnès ROCHE est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif présenté par Monsieur METZGER, président.

Résultats constatés :

Section d'exploitation 2015 :

Recettes de l'exercice : 67 604,72 euros

Dépenses de l'exercice : 78 017,32 euros

Déficit 2015 : 10 412,60 euros

Section d'investissement 2015 :

Recettes de l'exercice : 11 332,76 euros

Dépenses de l'exercice : 37 111,21 euros

Déficit 2015 : 25 778,45euros

Soit un déficit cumulé de ... 36 191,05 euros

Excédent d'exploitation 2014 : 72 343,41 euros

Excédent d'investissement 2014 : 13 276,60 euros

Soit un résultat global de clôture de 49 428,96 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/03/2015

transmise au Préfet le 28/04/2016

2016/009 – COMPTE DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion 2015, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/03/2016

transmise au Préfet le 28/04/2016

2016/010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Après avoir approuvé le compte administratif du budget syndical puis constaté le résultat de l'année 2015, le comité syndical décide à 12 voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :		
Dépenses de fonctionnement 2015		-78 017,32 €
Recettes de fonctionnement 2015		67 604,72 €
<u>Résultat de fonctionnement 2015</u>		<u>-10 412,60 €</u>
Résultat de fonctionnement 2014 reporté		72 343,41 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2015 à affecter</u> <u>(si déficit, report en ligne 6)</u>		<u>61 930,81 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement		
Dépenses d'investissement 2015		-37 111,21 €
Recettes d'investissement 2015		11 332,76 €
<u>Excédent d'investissement 2015</u>		<u>-25 778,45 €</u>
Résultat d'investissement 2014 reporté		13 276,60 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2015 (B)</u>		<u>-12 501,85 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2015		
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2015 (C), origine : subventions		0,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat négatif	-12 501,85 €
5 Affectation		61 930,81 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)		12 501,85 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette		49 428,96 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)		0,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/03/2016

transmise au Préfet le 28/04/2016

2015/011 – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2016.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 08 février 2016, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 120 882,96 euros en section de fonctionnement ;
- 48 404,29 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/03/2016

transmise au Préfet le 28/04/2016

QUESTIONS DIVERSES

LOGO DU SYNDICAT

Parmi les deux propositions préparées par M. SANTOS, membre du comité, présentées par Mme GUILLAUMIN Anne-Marie, la première reçoit l'aval du comité syndical qui souhaite lui apporter une retouche mineure avant validation définitive.

EXTINCTEURS ET PLANS DE SECURITE

Le président informe le comité que l'entreprise «DESAUTEL Protection Incendie» contactée par le CPIE pour vérifier les extincteurs a conseillé leur remplacement en raison du coût et de la durée des opérations de révision imposées par la norme NF S 61919, plusieurs de ces extincteurs datant de plus de 10 ans. 7 extincteurs sont donc à remplacer et il conviendrait d'en installer un supplémentaire dans le cuveau de la maison du gardien, cuveau qui sert de garage et d'atelier.

De même, pour respecter la norme NFX 08-070 du 15/06/2013 et les articles MS41 et MS47 du code de la construction, il est nécessaire d'apposer un plan schématique à chaque entrée du bâtiment principal pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et d'afficher les plans et consignes à l'attention du personnel de l'établissement.

FREQUENTATION DE L'ALSH PAR LES ENFANTS DE MIREFLEURS PENDANT LES VACANCES DE FEVRIER

Le CPIE a informé le syndicat que, suite à la convention signée avec la municipalité de Mirefleurs pour accueillir les enfants à l'ALSH de Chadieu à partir des vacances de février, il a organisé une réunion d'information avec les élus de la commune et les parents en mairie de Mirefleurs.

Lors de cette réunion, les parents ont annoncé que l'augmentation tarifaire prévue par le précédent organisme d'accueil était repoussée et qu'ils pouvaient continuer à bénéficier des anciens tarifs. Finalement, seul un enfant de la commune a fréquenté l'ALSH de Chadieu pendant deux journées en février. Il est à noter que le CPIE avait prévu l'encadrement et le transport pour davantage d'enfants.

Le syndicat félicite le CPIE pour sa réactivité et regrette ce retournement de situation de dernière minute.

RESTRUCTURATION DU CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du projet de «Valorisation du Val d'Allier» porté par le Grand Clermont, le bâtiment principal du centre de loisirs nécessite des aménagements qui permettront l'accueil de nouveaux publics et le développement des activités précisés dans le document «Pour un pôle Nature et Culture au domaine de Chadieu» distribué lors du comité syndical du 8 février dernier.

Pour préparer cette restructuration le syndicat et le CPIE ont rencontré le 8 mars Mme Diane DEBOAISNE, architecte du CAUE en charge du secteur, qui a apporté ses conseils pour la démarche à suivre.

RUCHES

M. SAUZEDDE signale au comité qu'en 2013 le syndicat avait souhaité développer une activité autour de l'abeille pour les enfants de l'ALSH. A cet effet il a signé en 2014 une convention avec le syndicat des apiculteurs, convention qui prévoyait des animations et des ruches sur le site. Dans ce cadre, le syndicat a acheté une ruche pédagogique.

Mais en 2015 aucune ruche n'a été installée.

Le comité réaffirme son attachement à cette activité et demande à M. SAUZEDDE de chercher, en relation avec le CPIE, un nouveau partenariat avec un apiculteur.

FUITE DANS LA TOITURE TERRASSE DE LA SALLE DE LA SERRE

Le CPIE a informé le syndicat que des infiltrations d'eau se produisaient dans la salle de la serre. Des désordres semblables avaient déjà été constatés en 2013 et réparés dans le cadre de la garantie décennale. Cette salle servant régulièrement à des manifestations diverses, le comité souhaite faire réaliser rapidement un diagnostic de l'étanchéité pour une réparation dans les meilleurs délais.

Adoption des délibérations n°2016-008 à 2016-011

Fin de la séance à 22 heures 50.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Metzger', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL' at the top, 'Mairie d'AUTHEZAT' in the center, '63114' below it, and 'DE CHADIEU' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

Pierre METZGER.